

NON AU GEL DU POINT D'INDICE POUR 2014 !

« Le gel pour 2014 a d'ores et déjà été décidé ».

La fin du gel du point d'indice en 2015 serait possible à certaines conditions...

C'est ce qu'a affirmé Mme LEBRANCHU, ministre de la Fonction publique, sur BFM-TV le 16 janvier 2014.

La CGT Fonction publique dénonce la méthode de la ministre, au lendemain de la première réunion d'un cycle de dialogue social prévu sur un an concernant « les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations ».

La ministre revient ainsi sur les engagements précédents de sa lettre aux organisations syndicales du 16 octobre 2013. Elle affirmait alors que la question des mesures générales devait s'articuler avec la discussion sur les orientations en matière de parcours professionnels, de carrières et de rémunérations.

La question salariale devait être rouverte au printemps 2014, l'échéance étant mai pour l'ouverture de la négociation, après une première phase de concertation, qui s'est ouverte le 15 janvier 2014.

Dès le lendemain, revenant donc sur ses écrits, la ministre informe les organisations syndicales par la télévision qu'il n'y aura aucune négociation salariale concernant la valeur du point pour 2014, quel que soit le contenu de la négociation, et que le gel du point est donc déjà décidé par le gouvernement.

Pire, elle lie explicitement l'hypothèse d'une poursuite du gel du point d'indice en 2015 à l'issue des négociations.

La CGT refuse ce chantage.

Les organisations syndicales doivent pouvoir négocier sur les parcours professionnels, la structure de la rémunération et la place de l'indemnitaire, la reconnaissance de la qualification par la grille indiciaire, en toute indépendance, sans pression inacceptable du gouvernement à la veille des élections générales à la Fonction publique de décembre 2014.

Le gel du point d'indice doit être levé sans délai. Les rémunérations de la Fonction publique ont perdu 5% par rapport à l'inflation depuis juillet 2010.

Jamais les traitements de la Fonction publique n'ont été bloqués sur une telle durée.

La CGT refuse que la Fonction publique fasse une fois de plus les frais des nouvelles réductions de dépenses publiques annoncées par le président Hollande le 14 janvier.

Elle appelle les agents de la Fonction publique à agir massivement lors de la journée interprofessionnelle de mobilisation du 6 février, étape d'un processus de lutte indispensable pour gagner sur nos revendications.

CéGéTtez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr